Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction générale des services

ARRÊTÉ PORTANT FIXATION DE TARIFS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délégation de pouvoirs en vigueur du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne à l'endroit du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTE

ARTICLE 1:
Les tarifs d'inscription suivants sont applicables pour les formations listées ci-dessous au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

Formation	Tarif 2025-2026 (en euros H.T.)
Diplômes universitaires (DU) : DU grec, DU latin, DIFLES, DU coréen *Tarif étudiant non boursier*	178,00 €
Diplômes universitaires (DU) : DU grec, DU latin, DIFLES, DU coréen *Tarif étudiant boursier*	50,00 €
Diplôme universitaire (DU) : DU Paréo	178,00 €
Préparation concours Préparation CAPES Agrégation Externe	254,00 €
Auditeur libre	178,00 €

ARTICLE 2 :
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est mis en ligne sur le site internet de l'université.

ARTICLE 3 :
Madame la directrice générale des services et Madame l'agent comptable de l'université sont, chacune en ce qui la concerne, chargées de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié sur le site internet de l'université.

Fait à Pessac le 23 juin 2025.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

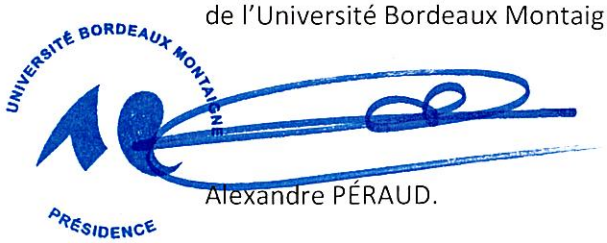

Alexandre PÉRAUD.

Publié le: 27 JUIN 2025

Transmis à M. le Recteur Chancelier des universités le: 27 JUIN 2025